

PolySeSouvient / PolyRemembers

Étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes
Students and Graduates of Polytechnique for gun control

www.polysesouvient.ca ✉ info@Polysesouvient.ca ✉ @polysesouvient ✉ 514-816-7818



Bilan des principales promesses libérales sur le contrôle des armes (2015-2021) : « *Le diable est dans les détails* »

Voici une sélection de promesses électorales clés faites par le Parti Libéral fédéral depuis 2015 qui selon nous comportaient le plus grand potentiel de bénéfices pour la sécurité publique. À noter que la grande majorité des mesures mises de l'avant n'ont pas été mises en œuvre, incluant la plupart de celles résultant des promesses de 2015.

Promesses électorales de 2015 :

« *Nous prendrons des mesures pour débarrasser nos rues des armes de poing et des armes d'assaut.* »

Entre 2015 et 2019, le gouvernement libéral n'a présenté aucune mesure législative visant à retirer les armes de poing ou les armes d'assaut de la circulation, et certainement rien qui ressemblait à une interdiction. Au lieu de cela, le [ministre de la Sécurité publique](#) (Ralph Goodale) et le [Premier ministre](#), interrogés au sujet de l'interdiction des armes d'assaut, ont détourné l'attention du public en s'en remettant à la GRC, qui est responsable d'interpréter la loi en lien avec l'approbation de nouveaux modèles (au moment même où la GRC approuvait de nouvelles armes d'assaut [incluant plusieurs versions non-restreintes](#)). Après les fusillades de Danforth et de Fredericton, la pression populaire pour bannir les armes de poing et les armes d'assaut a augmenté, si bien que le ministre de la Sécurité frontalière (Bill Blair) a lancé une [consultation publique](#). Cependant, cette consultation [n'incluait aucunement l'option d'interdire ces deux types d'armes à feu](#), se concentrait de façon disproportionnée sur les inconvénients vécus par les propriétaires d'armes à feu, était [non-scientifique et peu fiable](#), ne faisait émerger [aucune information nouvelle](#) et a pris tellement de temps à compléter qu'elle rendait pratiquement impossible toute action législative avant les prochaines élections.

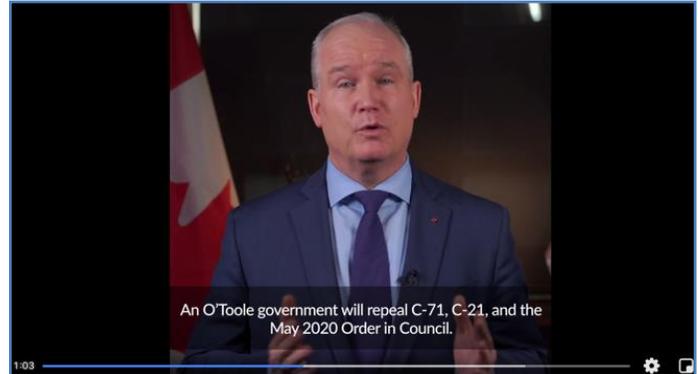
« *Nous obligerons les acheteurs à présenter leur permis lors de l'achat d'une arme à feu, et les vendeurs à en vérifier la validité avant de conclure la vente.* »

Cette mesure n'est toujours pas encore en vigueur.

La première partie de cette promesse a été tenue, avec le dépôt récent d'un [projet de règlement](#) en vertu du projet de loi C-71 qui précise qu'un acheteur d'une arme à feu sans restriction doit fournir à un vendeur « les renseignements réglementaires » que le projet de règlement précise comme « les renseignements visés [...] qui figurent au recto du permis du cessionnaire ». Le vendeur doit également vérifier la photo sur le permis. Mais **c'est généralement déjà le cas**, car actuellement, les vendeurs doivent croire qu'un acheteur détient un permis valide, c'est-à-dire « [le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu](#) ». Les deux approches reposent entièrement sur la bonne foi du vendeur.

Cependant, la deuxième et la plus importante partie de cette promesse **n'a pas été tenue**, bien que le **gouvernement libéral** prétend toujours qu'elle l'ait été : soit la vérification de la validité d'un permis. Cette vérification ne peut être effectuée que par la GRC (directeur de l'enregistrement des armes à feu) qui gère les permis. En fait, **il n'y a aucune obligation explicite dans la loi ni dans le règlement proposé pour un vendeur de fournir à la GRC des informations spécifiques relatif au permis d'un acheteur potentiel** (contrairement aux armes à autorisation restreinte, pour lesquelles le règlement précise une liste). Cela a été **confirmé par les fonctionnaires de Sécurité publique Canada**.

Pourtant, sans numéro de permis, il est impossible pour le registraire de confirmer qu'un permis est contrefait, révoqué ou volé. Le directeur/GRC doit seulement être « convaincu que le cessionnaire est titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une arme à feu ». C'est une énorme échappatoire. On ne peut qu'imaginer ce que signifiera cet état d'esprit subjectif (« convaincu ») sous un futur gouvernement conservateur dont le chef a promis d'abroger la loi C-71...



Le gouvernement peut faire valoir que la GRC pourrait raisonnablement demander des renseignements en lien avec le permis avant d'accorder un numéro de référence autorisant un transfert. C'est vrai, tout comme le fait que les contrôleurs provinciaux des armes à feu pourraient décider d'effectuer des enquêtes communautaires pour tous les candidats aux permis. **Le fait est que cela est discrétionnaire et non requis par la loi**. Un futur gouvernement aligné sur le lobby des armes pourrait tout aussi bien demander aux fonctionnaires d'approuver de telles demandes, d'où la nécessité de spécifier ces détails dans la loi.

Tout compte fait, la loi **n'exige pas** que la GRC **confirme** la validité du permis de chaque acheteur potentiel.

« Nous annulerons les changements apportés par le projet de loi C-42 qui autorisent le transport d'armes prohibées ou à autorisation restreinte sans permis »

La loi C-71 (2019) présentée par le Parti Libéral rétablit le permis de transport pour seulement 3,5 % de toutes les fins de transport. La grande majorité des fins (96,5 %) de transport n'ont PAS été affectées.

M. Rob O'Reilly (directeur, Services de réglementation sur les armes à feu, Programme canadien des armes à feu, Gendarmerie royale du Canada) :

La seule chose que j'ajouterais pour répondre à votre question, c'est que, avant 2015, quand il y avait un registre, il n'existait aucune autorisation automatique de transport assortie au permis de possession d'armes à feu. Tout le monde devait demander une autorisation de transport pour de nombreuses activités dont les deux que vous avez mentionnées, soit le transport vers une armurerie ou une exposition d'armes à feu.

En 2015, nous avons accordé environ 143 000 autorisations de transport, et 96,5 % d'entre elles visaient une des deux activités toujours [maintenu*] par le projet de loi C-71. Nous avons traité environ 250 demandes d'autorisations de transport pour des expositions d'armes à feu, et 131 pour se rendre chez un armurier, alors vous pouvez constater que peu d'autorisations de transport ont été émises avant qu'elles ne deviennent automatiques. [*témoignage original : « that remain »]

Plus important encore, le projet de loi maintient l'échappatoire introduite par le projet de loi C-42 (2015) des Conservateurs qui permettait le transport d'armes à feu à autorisation restreinte (sans autorisation spécifique) vers et depuis tout club de tir et tout champ de tir dans une province - même si l'on n'est pas

membre du club et qu'on n'a aucune raison légitime de se trouver là. Cela signifie que **tant que les propriétaires d'armes de poing se trouvent quelque part entre leur domicile et n'importe quel club/champ de tir dans leur province, ils ne sont pas techniquement en infraction avec la loi**, car ils peuvent prétendre être sur le chemin du club X ou Y, selon ce qui peut être utilisé comme destination d'un itinéraire fictif.

Transport et usage d'armes à feu prohibées ou d'armes à feu à autorisation restreinte

19 (1) Le particulier titulaire d'un permis de possession d'armes à feu prohibées ou d'armes à feu à autorisation restreinte peut être autorisé à en transporter une en particulier entre des lieux précis pour toute raison valable, notamment :

- a) pour le tir à la cible, la participation à une compétition de tir ou l'usage à des conditions précisées ou sous les auspices d'un club de tir ou d'un champ de tir agréé conformément à l'article 29;

Tir à la cible ou compétition de tir

(1.1) Dans le cas d'une autorisation de transport délivrée pour l'une des raisons mentionnées à l'alinéa (1)a) pour la province de résidence du titulaire de l'autorisation, **les lieux qui y sont précisés comprennent tous les clubs de tir et tous les champs de tir de cette province agréés** conformément à l'article 29, sauf s'il s'agit d'une autorisation de transport délivrée pour une arme à feu prohibée visée au paragraphe 12(9).

« Nous exigerons des vendeurs qu'ils tiennent un inventaire de leurs armes à feu et un registre de leurs ventes afin d'aider la police dans ses enquêtes sur le trafic et autres crimes impliquant des armes. »

La loi C-71 des libéraux rétablit l'obligation pour les entreprises de tenir le registre des ventes. Cependant, ils ont radicalement entravé leur accessibilité en exigeant que la police obtienne un mandat de perquisition afin de les voir, une condition qui n'existait pas de 1977 à 2012. Cet obstacle judiciaire sape l'objectif prétendu « d'aider la police dans ses enquêtes sur le trafic et autres crimes impliquant des armes », étant donné que cet obstacle rendra *plus difficile* le traçage des armes à feu.

« Nous appliquerons sans attendre le règlement sur le marquage des armes à feu importées que ne cesse de reporter M. Harper. »

Malgré sa promesse de mettre en œuvre « immédiatement » la réglementation sur le [marquage des armes à feu à l'importation](#) conformément aux obligations du Canada en vertu de deux traités internationaux pour lutter contre le trafic d'armes, le **gouvernement libéral majoritaire (2015-2019) a retardé à deux reprises sa mise en œuvre, en 2017 et en 2018, tandis que le 20 novembre 2020, le gouvernement libéral minoritaire (2019-2021) l'a reportée jusqu'au 1er décembre 2023.** Il a également [abandonné cette promesse](#) dans son programme électoral de 2019.

Promesses électorales de 2019 :

« Nous interdirons toutes les armes d'assaut de style militaire, y compris les AR-15. Ces armes sont spécifiquement conçues pour causer un nombre considérable de victimes et n'ont pas leur place dans notre société. Nous instaurerons un programme de rachat pour toutes les armes d'assaut achetées légalement. »

Les survivants et les familles des victimes ont soutenu les libéraux lors des élections de 2019 sur la base de leur programme, car il s'agissait du « plus fort engagement de tous les partis » sur la base du rachat de

« toutes » les armes d'assaut nouvellement interdites (contrairement à trois autres partis qui ont généralement soutenu une interdiction). Le Parti libéral a non seulement utilisé cette approbation dans ses [documents de campagne](#), mais s'est également référé à notre [communiqué de presse](#) qui spécifiait qu'il s'agissait de la promesse « la plus forte » *précisément* en raison du programme de rachat obligatoire.

Mesures visant l'interdiction des armes d'assaut de style militaire

Les Canadiennes et les Canadiens en ont assez des excuses et savent que « les pensées et les prières » ne suffisent pas. Trop de Canadiens ont été tués ou blessés parce que des criminels ont utilisé des armes d'assaut de style militaire; des armes à feu qui n'ont pas leur place au Canada. En s'appuyant sur les importantes mesures qu'il a adoptées par le biais du projet de loi C-71, un gouvernement libéral réélu continuera de mettre en place des mesures sérieuses et sensées pour renforcer le contrôle des armes à feu.

- Nous interdrons toutes les armes d'assaut de style militaire, y compris les AR-15. Ces armes sont spécifiquement conçues pour causer un nombre considérable de victimes et n'ont pas leur place dans notre société.
- Nous instaurerons un programme de rachat pour toutes les armes d'assaut achetées légalement. Les propriétaires se verront offrir un prix correspondant à la valeur marchande de leurs armes. Nous donnerons aussi aux autorités policières les ressources dont elles ont besoin pour gérer convenablement le programme de rachat.
- Une amnistie de 2 ans sera accordée pendant le développement du programme.



Justin Trudeau
@JustinTrudeau

Officiel du gouvernement - Canada

On va interdire les armes d'assaut de style militaire, donner aux municipalités la possibilité de restreindre ou d'interdire les armes de poing, et renforcer le contrôle des armes à feu, contrairement aux conservateurs.

@Polysesouvient le résumé bien : bit.ly/33zBKKa

Translate Tweet



5:08 PM · Oct 15, 2019 · Twitter Web App

Le gouvernement libéral a bel et bien interdit plus de 1 400 modèles d'armes d'assaut semi-automatiques le 1er mai 2020, permettant aux propriétaires actuels de les conserver pendant le développement du programme de rachat. À l'époque, Justin Trudeau a dit que « vous n'avez pas besoin d'une arme d'assaut de type militaire conçue pour tuer le plus de gens dans les plus brefs délais pour tuer un chevreuil. » Cependant, le projet de loi C 21, présenté le 16 février 2021, répudie la promesse d'un rachat obligatoire (comme celui de la Nouvelle-Zélande) et à la place offre aux propriétaires la possibilité de conserver leurs armes, ajoutant qu'il n'y aura « aucune utilisation permise ».

Tracey Wilson @TWilsonOttawa · Feb 11
Looks like they will just demand it be stored and not used.

Legislation to establish assault-style gun buyback program expected s...
The Liberal government is expected to table a bill in the coming days that will set up a program to buy back assault-style weapons that wer...
cbc.ca

Fastcat @fastcat7 · Feb 11
What are the odds the next CPC will reverse this ban?

Tracey Wilson @TWilsonOttawa
Replying to @fastcat7
100% - I'll see to it.

7:53 PM · Feb 11, 2021 · Twitter

A.J. Somerset @ajsomerset · Feb 11
As long as you keep them locked up and never use them. Big win.

Justin Barrett @JustinBR1987
Replying to @ajsomerset and @BrooksTyrel
They'll sit in my safe until the next con govt overturns this nonsense. We can we finally admit this was never about public safety? Thanks for coming out

5:57 PM · Feb 11, 2021 · Twitter

Tracey Wilson @TWilsonOttawa
KEEP YOUR GUNS
The Liberal government is walking back an election promise to buy back "all" military-style assault rifles in Canada, opting instead to allow current owners to sell their guns to the government or to keep them under grandfathering.

Erin O'Toole @erinotoole
As PM, I'll scrap the politically-motivated ban announced by Trudeau today and will focus on working with border and law enforcement on stopping illegal gun smugglers.
I will also stop the Liberal soft on crime approach for partner violence and criminal use of weapons.

3:17 PM · May 1, 2020 · Twitter for iPhone

« nous nous attaquerons de front au problème de la violence fondée sur le sexe et de la violence domestique en suspendant temporairement les permis d'arme à feu des gens soupçonnés de constituer un danger pour eux-mêmes et pour autrui, y compris pour leur conjoint ou pour leurs enfants »

Le projet de loi C-21 propose « d'introduire un nouveau régime de type « drapeau rouge » qui permettrait à toute personne de présenter une demande à un tribunal en vue d'obtenir une ordonnance visant à retirer immédiatement les armes à feu d'une personne qui peut présenter un danger pour autrui ». **Pourtant, les ordonnances interdisant la possession d'armes à feu existent déjà.** En effet, chaque fois qu'une victime potentielle, un parent ou un voisin s'inquiète au sujet d'une personne en possession d'une arme à feu, il lui suffit d'appeler la police, et c'est la responsabilité des agents d'évaluer la situation et de retirer les armes s'ils ont des motifs raisonnables de croire, en ce qui concerne la personne qui les possède, que « *cela n'est pas souhaitable pour sa sécurité ou celle d'autrui* ». Ce système est de loin supérieur aux nouvelles lois américaines de type « drapeau rouge », où les membres de la famille doivent convaincre un juge de passer outre le droit constitutionnel d'un agresseur potentiel de posséder des armes à feu (*de nombreuses demandes sont refusées, et dans certains États, la plupart sont déposées par la police*).

Pire, la mesure « drapeau rouge » dans le projet de loi C-21 introduirait un processus plus lent, plus lourd et plus coûteux, invitant les victimes à aller elles-mêmes devant les tribunaux et de convaincre un juge d'agir là où la police ne l'a pas fait. Or, il est tout à fait irréaliste de s'attendre, par exemple, à ce que les victimes de violence conjugale (dont beaucoup ont fui leur agresseur et résident dans un refuge) aillent devant les tribunaux et plaident ouvertement pour le retrait des armes de leur agresseur – une action qui peut même les exposer à un risque plus élevé. Pire encore, elles devraient plaider leur cause *selon les mêmes critères et le même vaste pouvoir discrétionnaire* qui ont été déterminés comme problématiques par plusieurs enquêtes du coroner et rapports d'enquête des médias, *où la police avait été alertée des risques potentiels* mais n'avait rien fait pour retirer les armes, par exemple les cas de [Mark Jones](#), [Gabriel Wortman](#), [Lionel Desmond](#), [Cory Lewis](#) et [Kevin Runke](#).